

« Devoirs faits » 2^{ème} semestre

JOUR	Heure	Créneau(x) choisi(s)			Créneau(x) retenu(s) Pronote sera mis à jour dès validation.
		Chaque semaine	Sem. A	Sem. B	
LUNDI	8 h - 9 h				
	9h – 10h				
	15h-16h				
	16h-17h				
	17h-17h 50				
MARDI	8 h - 9 h				
	13h-14h				
	15h-16h				
	16h-17h				
MERCREDI	8 h - 9 h				
JEUDI	8 h - 9 h				
	15h-16h				
	16h-17h				
	17h-17h 50				
VENDREDI	8 h - 9 h				
	15h-16h				

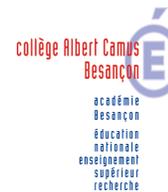
=> Mettre une croix dans le(s) créneau(x) choisi(s) : cases non noircies.
Quand la case (semaine A/B) est grisée, il est convient de venir TOUTES les semaines.

DÉBUT : lundi 12 mars 2018.

Je m'engage à participer à toutes les séances pour lesquelles mon inscription est validée et à adopter une attitude propice au travail.

NOM : Prénom Classe

Date Nom et signature du responsable légal



« Devoirs faits » 2ème semestre

du 12 mars 2018 au 15 juin 2018

Madame, Monsieur,

Le collège propose à la rentrée de février 2018 un accompagnement « Devoirs faits » **en dehors des temps de cours**, destiné à favoriser la réussite de tous les élèves. **Il s'agit d'un temps choisi et facultatif.**

Nous n'excluons pas de proposer à des parents l'inscription d'un élève qui, de façon régulière, ne réalise pas ses devoirs ou aurait un réel besoin d'aide.

Cet accompagnement est assuré par des adultes de l'établissement. (Enseignants volontaires et Assistants d'Education).

En fonction des besoins de votre enfant, il pourra trouver de l'aide auprès d'adultes ou de camarades, soit pour réaliser une partie de ses devoirs, soit pour apprendre à s'organiser et enrichir son autonomie.

Chaque élève peut s'inscrire à plusieurs temps. En fonction du nombre d'inscrits par créneau horaire, des priorités seront définies et vous serez informés des plages d'inscription retenues pour votre enfant.

=>Les élèves inscrits depuis le début d'année doivent compléter le document pour indiquer s'ils continuent ou non et sur quels créneaux.

Pour s'inscrire et participer à ces temps **dès le 12 mars jusqu'à la fin d'année**, il suffit de rapporter cette feuille **le plus rapidement possible** dans l'urne prévue à cet effet au Bureau de la Vie Scolaire.

Les inscriptions arrivées après cette date seront déposées au secrétariat. Elles seront prises en compte au fur et à mesure de leur arrivée pour un démarrage de l'aide aux devoirs sur les créneaux restants disponibles ou incomplets en termes de capacités d'accueil. Pour ces inscriptions tardives, la date de début sera mentionnée en retour.

Un élève inscrit, sera **soumis à obligation de présence** et ses absences seront suivies par le service vie scolaire comme celles des cours. Si les inscriptions sont trop nombreuses sur un créneau horaire, les élèves qui ne seront pas retenus pour la première phase seront prioritaires pour la phase suivante.

Le PRINCIPAL
M. VIENNEY

